FORMATION CPS - CERTIFICAT PREVENTION SECOURS
« Intervenant à domicile »

OBJECTIFS :

Permettre à tout intervenant à domicile de prendre une part active dans l'amélioration des conditions de travail en contribuant à la réduction des **Risques Professionnels** auxquels il est confronté

- Devenir acteur de la prévention de ses propres risques professionnels,
- Participer à l'amélioration de ses conditions de travail, ainsi qu'à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite
- Etre en mesure d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels sont exposés les personnes malades et à mobilité réduite
- De participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite
- Informer l'entourage des situations dangereuses et proposer des solutions simples.
- Alerter la hiérarchie

PRÉ-REQUIS :

- Il n'y a **aucun pré-requis pour la formation CPS**, aucune connaissance préalable n'est nécessaire.

PUBLIC :

Toute personne intervenant(e) comme aide à domicile chez des personnes agées et ou à mobilité réduite.

EFFECTIF :

A définir par l'entreprise avec un maximum 8 personnes par groupe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Pédagogie active basée sur l'implication des participants,
Apports théoriques : ergonomie; anatomie, etc...
Exercices pratiques en situation de travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Films,
- Video projecteur,
- Diaporama POWERPOINT
- Matériel d'aide à la manutention
- Mannequins secourisme

DURÉE :

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec une période (intersession) d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

DATES :

Elles sont à convenir avec l'établissement.

ANIMATION :

Un formateur titulaire d'un certificat de de formateur C P S intervenants à domicile labélisé par le réseau prévention.

VALIDATION :

Un certificat C P S sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable

Le titulaire du CPS est réputé détenir le certificat SST et le certificat PRAP 2S.

RECYCLAGE :

La validité du certificat C P S Intervenant à Domicile exige un recyclage tous les **2 ans d'une durée de 7 heures**.

Le suivi des actions de recyclage est assuré par nos soins.

PROGRAMME

Partie 1 : Prévention (11 heures)

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel
- Les accidents de travail et les maladies professionnelles, les préjudices humaines et économiques pour l'entreprise
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
- Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS …
- Les différents facteurs de risques
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite
- La remontée des informations, aspects règlementaires et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention
- Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation

Partie 2 : secourir (10 heures)

- Le domaine et les modalités d'intervention du SST
- L'obligation de porter secours. Les limites de la responsabilité du SST dans et hors de l'entreprise
- Les techniques, conduites à tenir et justificatifs du référentiel technique SST indiquant que la vie de la victime est menacée